

ABONNEMENT.

SAUMUR : En an. 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

PARIS : En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Juin 1875.

Chronique générale.

La commission des Trente a terminé la moitié de sa tâche, en adoptant dans son ensemble le projet de loi de M. Dufaure sur les rapports des pouvoirs publics.

Deux amendements seulement ont été adoptés par la commission, celui de M. Ricard, portant que la convocation des Chambres pourrait être demandée par le tiers de leurs membres, et celui de M. Jules Ferry, modifiant l'article 7, en ce sens que la guerre ne pourra être déclarée sans l'autorisation préalable des deux Chambres.

La commission a nommé pour rapporteur M. Laboulaye. Elle a abordé hier le projet de loi sur le Sénat.

Après le vote et pendant le dépouillement du scrutin pour la nomination du bureau de l'Assemblée, MM. Ricard et de Kerdrel se sont rencontrés à la buvette. M. de Kerdrel, abondant avec la plus grande courtoisie M. Ricard, lui a dit :

« Notre groupe n'a pas délibéré sur votre candidature. C'est individuellement que quelques-uns de nos amis ont résolu de voter pour M. de Talhouët. Quant à moi, si je n'ai pas défendu votre candidature, c'est que la mienne en dépendait, et je n'ai pas voulu qu'on pût m'accuser de plaider pour moi-même en plaidant pour vous. »

Après avoir, non moins courtoisement, remercié M. de Kerdrel des sentiments qu'il venait d'exprimer, M. Ricard a ajouté :

« Puisque vous m'en donnez l'occasion, — que je n'aurais pas cherchée, — je ne vous cacherais pas que l'extrême droite nous a fait offrir six voix si nous voulions; à la place de votre nom, inscrire sur notre liste

le nom d'un de ses membres. Un membre de notre groupe s'est levé pour repousser cette proposition et l'a fait rejeter. Ce député, c'était moi. »

Pal mal trouvé.

On a distribué un amendement de M. Seignobos au projet de loi organique sur les rapports des pouvoirs publics.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Après l'article 2, ajouter l'article suivant :

« Dans le cas où, par application de l'article 5 de la loi du 25 février 1875, la Chambre des députés se trouverait dissoute au moment où la Présidence de la République deviendrait vacante, il serait, à moins de convocation antérieure des électeurs pour un jour plus rapproché, procédé à l'élection d'une nouvelle Chambre, le troisième dimanche qui suivrait le jour où la vacance serait survenue. »

On lit dans le Bien public :

« Dans les cercles politiques bien informés, on assure que, dans le cas où M. Buffet, à la suite de l'adoption du scrutin de liste, prendrait le parti de donner sa démission, le cabinet ne serait pas pour cela disloqué. »

M. d'Audiffret-Pasquier remplacerait M. Buffet, et M. Duclerc serait porté par une majorité suffisante à la présidence de l'Assemblée.

Cette combinaison aurait déjà, affirmet-on, l'assentiment du Président de la République. »

Le ministre de la justice de Belgique a conféré avec la commission spéciale, sur le projet de loi à présenter à la Chambre, en exécution de l'engagement pris par le gouvernement dans la note adressée au gouvernement allemand.

La commission s'est réunie samedi, sous la présidence du ministre. Elle a adopté une

rédaction provisoire. Il est probable que le projet pourra être soumis à la Chambre la semaine prochaine.

L'Economist, du 29 mai, consacre un long article à l'examen des deux projets de lois présentés par M. Dufaure, sur les rapports des pouvoirs publics et sur la loi électorale du Sénat.

Nous en extrayons le passage suivant, relatif au paragraphe 1^{er} de l'article 7 qui donne au Président de la République le droit de négocier les traités :

« Le projet de loi de M. Dufaure concernant les pouvoirs publics nous paraît aller trop loin, en ce qui touche le Président. Celui-ci est investi du droit de conclure toute espèce de traités, sans être même forcé de les communiquer à la législature (à moins qu'il ne s'agisse de traités de commerce), tant qu'il ne juge pas que cette communication puisse être faite sans préjudice pour l'Etat. Evidemment, le Président ne pourra exercer un tel pouvoir sans l'assentiment de son ministère responsable. »

Nous lisons, en effet, dans la Constitution adoptée cet hiver (celle du 25 février), que les ministres sont responsables pour tous les actes du Président, et tous ces actes, par conséquent, doivent être contre-signés par un ministre.

Mais, d'autre part, il est évident que, d'après le projet de loi supplémentaire qui traite des pouvoirs du Président, tout traité, quelle qu'en soit l'importance, par exemple un traité d'alliance offensive ou défensive avec une puissance étrangère, traité qui engagerait la France à combattre pour cette puissance, au cas où celle-ci viendrait à être attaquée, — tout traité, disons-nous, pourrait être conclu par le Président et par son ministre des affaires étrangères, sans qu'aucune portion du Sénat ou de la Chambre des députés y ait consenti ou même en ait connaissance.

Cette clause donne au Président une responsabilité et le pouvoir du Président des Etats-Unis, qui ne peut ratifier aucun traité

sans l'approbation du comité du Sénat, spécialement chargé des affaires étrangères.

Si ce projet de M. Dufaure est adopté, les pouvoirs qui, sur ce point, sont réservés à la couronne, dans des Etats comme l'Angleterre, et qui, en réalité, sont exercés par les ministres conjointement avec la couronne, seront, en France, exercés par le Président et par ses ministres, sans plus de trace d'un contrôle populaire qu'il n'y en a ici dans notre Parlement.

Nous doutons beaucoup que cette disposition soit sage. Sans doute, en Angleterre, le trône est également délié de toute entrave, au moins quant à la lettre de la Constitution; mais l'autorité du Parlement est si complètement établie, que si un traité impliquant des engagements d'un caractère grave était jamais signé sans que le Parlement eût été appelé à donner son opinion, — et c'est là un fait bien invraisemblable, — le ministre qui aurait pris ces engagements succomberait aussitôt que le secret en aurait été dévoilé, sous un orage d'indignation populaire. En second lieu, dans ce pays-ci, le trône ne sera jamais occupé par un général à qui pourrait venir le désir de conquérir pour lui-même la gloire militaire. Or, aucune de ces conditions n'est vraie pour la France. La législature, sous l'empire de la nouvelle Constitution, n'y aura qu'un faible prestige : elle n'aura pas le droit de se plaindre, dans le cas où un traité aurait été conclu sans sa volonté, puisque la Constitution elle-même attribue expressément au Président le droit de le conclure sans faire intervenir cette volonté.

Outre cela, en France, le Président est un maréchal qui pourrait bien avoir ses vues propres et personnelles relativement aux intérêts militaires de son pays.

Nous devons donc maintenir cette opinion, qu'on aurait dû imposer quelque frein populaire au pouvoir du Président de conclure des traités avec les puissances étrangères. Nous ne pouvons guère douter que si quelque disposition analogue à celle qui limite le pouvoir du Président des Etats-Unis en cette matière était introduite dans le pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

OUVERTURE de la ligne du chemin de fer de la Vendée, de Chinon à Tours, le lundi 31 mai 1875.

(Suite et fin.)

Au point de vue pittoresque et historique, le chemin de fer de la Vendée, de Tours à Chinon, est des plus attrayants. Les regards et l'esprit sont sans cesse tenus en éveil, ici par un point de vue, là par un souvenir se rattachant à un nom ou à un demeure. Nous allons essayer de fixer l'attention sur ce qui nous a paru digne d'intérêt.

A sa sortie de la gare de Tours, le chemin de fer de la Vendée traverse la vallée du Cher : en arrivant au niveau de la digue septentrionale de cette rivière, on domine à droite la chaussée de la route départementale n° 41 et le pont Saint-Sauveur; à gauche, l'avenue de Grammont, au-dessus de laquelle se déroule un interminable rideau de verdure semé de riantes villas.

En face se dresse le coteau avec ses opulentes maisons de campagne, dont l'aspect rappelle les environs de Paris; en franchissant la rampe qui se termine à la station de Joué, de chaque côté de la

ligne, les ombrages séculaires de parcs soigneusement entretenus se succèdent sans interruption.

A la station de Joué, le village de Joué avec son église neuve, un ravissant petit château moderne qui lui fait face, attirent les regards du voyageur.

De la station de Joué à celle d'Azay-le-Rideau les sites sont peu variés : des vignes, des plaines, des bois se succèdent sans interruption; de distance en distance, quelques groupes de maisons rurales, ou de fermes isolées. Ici l'horizon est sans bornes, là il est limité par un frais vallon : peu de maisons de plaisance bordent la ligne. Entre Joué et Ballan, les Landes de Charlemagne dans lesquelles la tradition place la rencontre des Sarrasins et de Charles Martel.

En face Ballan, le château de la Carte, auquel conduit une allée d'ormes et de peupliers. C'est au château de la Carte que naquit Simon de Brion, élu pape sous le nom de Martin IV.

Après la station de Druye, on traverse une partie de la forêt de Villandry pour atteindre la station d'Azay-le-Rideau, à laquelle on arrive par un ravin que parcourt dans toute sa longueur le ruisseau de Lantière. La station d'Azay-le-Rideau est bâtie sur le bord du ruisseau, à 300 mètres environ de l'Indre. A partir de ce point, l'aspect du paysage change totalement : la rivière l'Indre traverse de vastes prairies où les plantations semblent avoir été régées par la main d'un habile jardinier paysagiste.

La pente est presque nulle, l'eau est de niveau avec le sol; sur les coteaux, les habitants se touchent en se succédant de proche en proche. Dans la vallée, en amont de la voie, Azay-le-Rideau qui mérite une visite spéciale : son curieux château, propriété de M. le marquis de Biencourt, renferme au milieu des richesses sans nombre. Classons avec ce goût qui distingue le gentilhomme amateur une collection unique de portraits historiques du plus grand prix.

En aval, le château de l'Islet, avec les toitures tronquées de ses tours, présente un aspect singulier : l'Islet, en dehors de ses magnifiques jardins et de l'abondance de ses eaux, possède une galerie d'un haut intérêt. Sur les panneaux de la boiserie sont peints à l'huile des points de vue du parc et du manoir; dans la frise une longue bande garnie d'écussons et de légendes contient les noms et les titres des propriétaires qui se sont succédés à l'Islet jusqu'à nos jours.

Jusqu'à Rivarences, le chemin de fer suit le côté sud de la vallée, découvrant au nord un vaste panorama qui se déroule successivement aux regards : au premier plan la prairie, au second la papeterie de Marnay, les villages de Lignéres, la Chapelle, le Brehémaut; à l'horizon les coteaux de la rive droite de la Loire, Cinq-Mars, Langeais, Saint-Michel, Saint-Patrice, partout la vie, le bien-être, l'abondance et la fertilité.

A trois kilomètres cinq cents mètres de la station d'Azay-le-Rideau, la voie passe sur le ruisseau de Cheillé, à l'extrémité de la dépression du terrain dans lequel il coule. On aperçoit les toits en ardoise du château de Cheillé; jadis cette demeure seigneuriale, édifiée avec un certain luxe, a eu une importance marquée; aujourd'hui elle est délaissée par son propriétaire; les jardins ont disparu pour faire place à des champs mis en culture.

A l'extrémité de la terrasse du château de Cheillé, on montre une curiosité historique, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité : c'est un houx planté par Charles VII. Quelle que soit son origine, il mérite qu'on en fasse mention. Au ras du sol il a de pourtour 1 m. 60 c.; à un mètre de hauteur, 1 m. 55 c.; sa hauteur totale est d'environ 12 mètres. Alors même que le houx de Charles VII ne mériterait pas la visite du voyageur, nous lui conseillerons de faire cette excursion, ne serait-ce que pour jouir de la vue splendide que l'on découvre de ce point sur la vallée de l'Indre et de la Loire.

Au nom de Cheillé se rattache une autre curiosité forestière. A quatre mètres au-dessus du niveau de la route qui passe au-dessous du clocher du village, un chêne a poussé entre les joints des pierres de taille du clocher même. Cet arbre, dont le vert feuillage dénote une santé parfaite, re-

jet de M. Dufaure, elle tendrait plus à la paix qu'à la guerre.

Le peuple français a peu de fermeté, et le Sénat, dans les conditions où il doit être élu, c'est-à-dire par le peuple entier, bien qu'à deux degrés, sera certainement empreint de ce même défaut de fermeté. Nous serions donc disposés à penser qu'une limitation de ce pouvoir immense de conclure des traités, telle qu'on la rencontre aux Etats-Unis, servirait efficacement les intérêts de la paix.

Il est vrai qu'une expérience récente a montré qu'en France les Assemblées populaires n'ont pas fait preuve d'une grande réserve quand elles se sont trouvées en présence d'un conflit imminent. Mais céder au cri populaire quand on suppose que le pays a reçu une insulte, c'est tout autre chose que de se précipiter dans des engagements qui peuvent, en définitive, aboutir à la guerre. Un contrôle exercé par la nation sur le pouvoir de traiter exercerait probablement une influence réellement pacifique, influence sur laquelle rien, dans le projet de M. Dufaure, ne permet de compter.

Le bruit court dans les couloirs que M. Jules Simon réclame la liquidation de la pension à laquelle il croit avoir droit comme ancien professeur de philosophie à la Sorbonne, démissionnaire depuis 1852.

On lit dans l'Union :

Les journaux officieux ont reçu l'ordre de démentir impitoyablement tous les bruits qui ont couru sur les désaccords qui se sont produits au sein du conseil des ministres.

Ces désaccords ont existé. Il y a cependant un peu d'apaisement aujourd'hui, et il semble qu'il n'y ait plus à craindre, pour le moment, une complication ministérielle.

Le maréchal ne tiendrait pas trop, dit-on, à se séparer de M. Buffet, malgré les difficultés qu'il a soulevées ; il se rapprocherait même plus de ses vues politiques que de celles des autres membres du cabinet.

Cependant M. Buffet doit compter plus que jamais avec la gauche, qui ne le trouve ni assez républicain, ni assez anti-bonapartiste, et qui ne lui pardonne pas de n'avoir pas fait de changements plus radicaux dans l'administration.

L'attitude du groupe Laverne dans l'élection de M. Ricard, concurrent de M. de Talhouët, est très-commentée.

On y voit une aggravation dans la scission qui a divisé le centre droit, et une raison de plus pour que le rapprochement tenté par M. de Broglie avorte.

Les comités républicains et bonapartistes de toute la France, inquiets des perquisitions auxquelles ils sont exposés, ont dis-

monte lui aussi, paraît-il, à une très-haute antiquité.

Après avoir traversé les villages d'Armentières et de Quinçay, on arrive à la station de Rivarennes. A Armentières, près du moulin de ce nom, il existe un point fortifié, assez curieux, la Motille, espèce de redan circulaire de trente à trente-cinq mètres de diamètre, entouré d'un fossé de trois mètres de largeur.

Près du Fief-de-la-Cave s'ouvrent de vastes chambres creusées dans le roc, communiquant entre elles par de longs et étroits couloirs. Ces souterrains portent dans le pays le nom de *caves margottes* ; ce sont des caves-refuges, d'une antiquité incontestable. Après la station de Rivarennes, on tourne brusquement à gauche pour entrer dans une gorge boisée, celle de Turpenay.

Si le paysage riant de la vallée de l'Indre rappelle au voyageur les riches plaines des environs de Tours, les bords du ruisseau de Turpenay vous transportent spontanément au milieu d'un site sauvage et solitaire que l'on ne quitte plus qu'aux approches de la station d'Huismes. A ceux qui aiment le calme des bois, nous recommandons cette partie de la route.

A trois kilomètres du village de Rivarennes, on passe devant une des curiosités les plus vantées de la Touraine, les ruines de l'abbaye de Turpenay, dominant une étroite prairie. Le château délabré de

persé toutes les pièces qui auraient pu trahir leur organisation.

La commission sur le régime des établissements pénitentiaires a repoussé l'amendement de M. de Pompery, ainsi conçu :

A l'avenir, les travaux agricoles deviendront, autant que possible, la base de l'organisation des maisons de correction de l'Etat.

Etranger.

BELGIQUE.

De nouveaux troubles ont eu lieu en Belgique. Voici la dépêche communiquée à ce sujet par l'Agence Havas :

Anvers, 1^{er} juin, soir.

Ce matin, les élèves de l'Athénée ont soufflé les cierges allumés aux fenêtres pour le passage du viatique que le clergé portait aux malades. Plusieurs femmes se sont jetées sur les élèves, qui se sont sauvés. La police est intervenue dans la bagarre qui, du reste, n'a rien eu de grave.

Pendant toute la journée il y a eu devant l'Athénée des rassemblements nombreux de la populace menaçante, armée de bâtons. Les élèves sont sortis escortés par la police. Ce soir la foule est immense ; la rue est barrée par la police. Les carreaux des fenêtres de l'Athénée ont été brisés. Des rixes ont eu lieu sur différents points.

Le bruit court que des arrestations ont été opérées. Le bourgmestre et les échevins sont intervenus à plusieurs reprises.

ESPAGNE.

Frontière d'Espagne, 1^{er} juin.

Nous sommes en ce moment dans une période d'attente. Le général Blanco attend pour quitter la Guipuzcoa avec ses troupes que les carlistes lui laissent emmener la garnison d'Astigarraga, et les carlistes qui la guettent attendent les canons de gros calibre pour battre le fort. Le général Quesada, qui allait attaquer la ligne de Navarre, attend cinq millions et des renforts, et le ministre de la guerre attend pour se rendre à Valence que les forces demandées lui arrivent, afin de commencer la campagne contre le général Dorregaray. Enfin, les opérations en Catalogne subissent aussi maintenant un temps d'arrêt, le général Martinez Campos ayant offert sa démission et insisté beaucoup auprès du gouvernement qui la lui refusait.

La cause du changement qui s'est opéré dans la position respective des deux armées après la retraite d'Orío, la concentration de troupes dans le centre et le retour du général Martinez Campos à Madrid, est sans doute l'impuissance d'abord, et ensuite l'ambition du général Jovellar. Ce général, qui n'a pas voulu envoyer des renforts au général Echague pour opérer dans le centre, et qui l'a laissé présenter sa dé-

mission et l'a acceptée volontiers, comme s'il n'avait désiré que cela, ce ministre qui est resté sourd aux demandes pressées de troupes qui lui étaient faites par les chefs des trois armées, semble s'être ménagé une occasion facile de se faire une réputation militaire, dans le but probablement d'élever son nom de général heureux sur les ruines de ses rivaux.

Le général Echague l'a parfaitement compris ainsi, lorsque dans l'ordre du jour où il se séparait de ses soldats, il a glissé ce paragraphe : « Je suis remplacé par un général intelligent, qui, avec les nombreux renforts qu'il apporte, et que les exigences de la guerre n'ont pas permis sans doute de mettre à vos ordres, vous conduira assurément à la victoire. »

Un autre général qui se retire, c'est Martinez Campos, l'auteur du célèbre pronunciamiento alphonstiste, secondé par ce même Jovellar, qui réussit à se faulxer dans le département de la guerre, en laissant dehors Martinez Campos ; ce dernier général, voyant trop clair dans le jeu de son camarade et recevant des demandes de bataillons pour Valence, au lieu des renforts qu'il réclamait pour aller à la Seo de Urgel, se voyant abandonné, lorsque le ministre de la guerre ne cherchait qu'à rassembler 20,000 hommes, pour tenter, avec des probabilités de succès, un coup heureux contre les carlistes du centre, qui sont à l'état d'organisation et manquent d'artillerie, a demandé son congé pour Madrid où il doit arriver incessamment.

Disons en passant que cette armée, qu'on prépare pour opérer dans le centre, se composerait de cinq divisions commandées par les généraux alphonstistes Montenegro, Salamanca, Blanco, Terrero et Despujols.

Si les généraux du centre et de Catalogne ont été obligés de donner leur démission par suite de la conduite de leur ministre, dans le Nord il n'y a pas plus d'harmonie entre les chefs. Vous savez que le général Bassols, qui commandait le premier corps d'armée, vient de se démettre et d'être remplacé par le général la Portilla.

Comme vous voyez, on comptait tirer quelques troupes du Guipuzcoa pour des opérations ultérieures : mais la confusion dans les hautes sphères militaires d'un côté, et les difficultés survenues en Guipuzcoa d'un autre, ont ajourné les plans de l'ennemi. Les gros canons attendus par les carlistes sont arrivés à Andoain, et doivent être déjà à leur place. La garnison de Astigarraga est composée de 150 hommes, la plupart de douaniers. Si Blanco parvenait à la retirer, il perdrait beaucoup plus d'hommes sur son chemin.

Peut-être à cause de ces difficultés et afin de ne pas retarder la reprise des opérations dans le centre, a-t-on envoyé dernièrement de l'armée de Navarre 6,000 hommes, et quelques forces aussi de Castille.

On ne peut pas prévoir ce qui arrivera, mais on peut, dès à présent, annoncer que Jovellar n'exterminera pas, comme il le prétend, les carlistes des provinces du centre pour le 15 juin 1875 ni pour celui de 1876.

Sa Majesté a adressé au général Alvarez commandant le Maestrazgo, la lettre suivante :

Mon cher général Alvarez,

La mort de ton pauvre frère est venue interrompre l'allégresse que me procuraient tes triomphes dans ces provinces éloignées. — Il était digne de toi, et en tombant au premier rang, il l'a fait suivant le noble et brave exemple que tu donnes à tous tes soldats. — Dieu aura récompensé ses vertus.

Reçois, mon cher Alvarez, l'expression de mon profond regret ; et je prie Dieu qu'il donne à ton cœur le courage nécessaire pour supporter un si terrible chagrin.

Ton affectionné,

CARLOS.

Tolosa, 29 mai 1875.

Les travaux pour la ligne télégraphique de Andoain à la frontière sont déjà commencés, grâce à l'activité du comte de Bolascoain.

Le duc d'Elío a été visité par don Carlos, comme je vous l'ai déjà mandé par téléphone. Il va un peu mieux. Sa maladie est une attaque cérébrale. L'illustre malade a déjà recouvré l'usage de ses facultés, qu'il avait perdu, et reconnu le roi aussitôt qu'il se présenta à lui.

Le Cuartel Real publie cet entrefilet :

S. M. le roi connaît parfaitement la nouvelle intrigue cabreriste qu'on ourdit.

Comme elle avait connu et fait échouer la précédente, ainsi elle connaît et fera échouer celle d'à présent.

Seulement, cette fois-ci, les intrigants doivent agir avec soin, s'ils ne veulent pas se préparer de grands regrets.

Bayonne, 1^{er} juin, 5 h. 45, soir.

Don Carlos a quitté Tolosa dans la nuit de samedi pour aller visiter Elío, qui a été frappé, à Vergara, d'une attaque d'apoplexie et qui a déjà reçu les derniers sacrements.

Don Carlos est revenu dimanche à Tolosa, qu'il a quitté de nouveau dans la soirée avec le bataillon des guides.

L'amiral Polo est arrivé à Saint-Sébastien.

L'avis *Fernandó Cattolico* est attendu dans cette ville.

Les troupes alphonstistes travaillent toujours aux fortifications dans le nord.

L'*Oriflamme* est à Saint-Sébastien.

Le bruit court que 28 miquelets ont été faits prisonniers par les carlistes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La composition des légions de gendarmerie a été récemment modifiée. La 48^e légion est devenue la 42^e, qui comprend les départements d'Indre-et-Loire, de l'Indre et de Maine-et-Loire.

La gendarmerie de la Vienne, qui était précédemment comprise dans la 48^e légion,

Rabelais est encore ce qu'elle était à son époque en 1484 :

Chynon,
Petite ville, grand renom,
Assise dessus pierre ancienne
En haut le bois, au pied la Vienne.

Il suffit d'un peu plus d'une heure, avec arrêt à toutes les stations, pour parcourir les 50 kilomètres qui séparent Tours de Chinon.

(Journal de la Vienne.)

A propos du centenaire de Boieldieu, un joli mot de l'auteur de la *Dame blanche* : Un jour, Louis XVIII l'avait mandé à la suite de la représentation d'une de ses œuvres pour le féliciter.

Monsieur Boieldieu, comment faites-vous pour trouver ces charmantes mélodies qui nous charment ?

Sire, je vous assure que je n'y ai pas de mérite. C'est moi qui les cherche, mais ce sont elles qui me trouvent.

Turpenay s'offre à vos regards étonnés, formant, au milieu des hautes futaies qui lui servent de cadre, un délicieux paysage.

C'est à Turpenay que Balzac, dans ses Contes drôlatiques, est allé prendre son joyeux type du moine Amador, qui fut un glorieux abbé de Turpenay.

Cette abbaye, fondée en 1127 par Foulques le Jeune, reçut de ce seigneur autant de terres que quatre bœufs purent en labourer en un jour, avec le droit d'usage dans la forêt, tant pour le bâtiment des maisons des religieux, que pour les réfections et réparations, avec droit de chauffage, pacage et glandée dans la forêt.

Les principaux bienfaiteurs de cette abbaye furent les seigneurs de l'Isle-Bouchard, de Montsoreau, de Moncontour et Denan-en-Poitou, Richard Cœur-de-Lion. Plusieurs membres de ces familles furent inhumés dans l'église du couvent.

L'abbé de Turpenay avait pris comme armoiries celles que portait Foulques, étant roi de Jérusalem.

Au-dessous de Turpenay, à gauche de la voie, en bas du remblai, il existe une fontaine ferrugineuse jouissant d'une grande réputation dans le pays.

Après Turpenay, on entre en pleine forêt. Cette partie de la route, nous la recommandons d'une façon toute spéciale aux artistes et aux amis de la

nature. Arbres séculaires, fourrés impénétrables, bois de sapins que n'a jamais traversés la lumière du soleil, branches arides et désolées où la bruyère noire croît à regret, gorges sauvages, solitudes que ne trouble même pas le chant des oiseaux, tout cela s'offre à l'œil investigateur à droite et à gauche de la voie ; pas une maison en dehors des habitations des garde-barrières pour animer le paysage. Au milieu de la forêt, Saint-Benoist et le château de Beugny.

Avant d'arriver à la station d'Huismes, la vie renaît, l'horizon se dégage, de coquettes maisons d'habitation se dessinent. Au-dessus des arbres, on aperçoit le clocher du village d'Huismes, les tourelles du château de la Villonnière, le grand et le petit Monsilly, le château d'Usage, l'Hermitage, les Fontaines, etc., etc. Après la station de Huismes, le château de la Fuye, celui de la Grille, les caves Chauvet, la butte des Moulins-de-Rochet, la Croix-Taveau ; etc., etc. Enfin le village des Cloiseaux, près duquel s'ouvre le tunnel de Chinon.

A la sortie de ce tunnel, à droite, la ville et le château de Chinon ; l'aspect de la ville de Chinon, qui domine comme une vedette la tour de l'horloge de son château, forme au soleil couchant un ravissant tableau, qui reste gravé dans la mémoire d'une façon indélébile. Les siècles ont laissé à Chinon de curieux souvenirs. En 1875, la patrie de

fol
vro
LI
qui
me
ferr
V
mai
pro
Bell
entr
Jou
Sau
V
cess
et si
arrc
V
res
aou
A
diqu
et si
d'in
gers
de f
de
Sair
rest
mai
juin
A
vem
com
C
tron
affic
du l
sere
locs
I
des
sur
fait
fait
lui s
C
part
A
com
bère
A
une
Sou
rant
don
tés
sugg
mini
Se
MM.

forme aujourd'hui avec celle des Deux-Sèvres la 43^e légion.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Chemins de fer d'intérêt local.
LIGNE DE MONTREUIL-BELLAY A ANGERS.
Etablissement de stations et gares dans l'arrondissement de Saumur.

ENQUÊTE.

Nous, préfet de Maine-et-Loire, Vu le décret en date du 28 octobre 1873, qui a déclaré d'utilité publique l'établissement du premier groupe du réseau de voies ferrées de Maine-et-Loire ;

Vu le cahier des charges y annexé ; Vu les décisions en date des 29 avril et 8 mai derniers, par lesquelles nous avons approuvé le tracé de la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, pour la partie comprise entre l'origine de cette voie et le ruisseau de Jouannette, limite de l'arrondissement de Saumur ;

Vu les propositions de la Compagnie concessionnaire pour l'emplacement des gares et stations à établir dans la traversée de cet arrondissement ;

Vu la loi du 12 juillet 1865, les circulaires ministérielles des 25 mars 1854 et 9 août 1859 ;

Arrêtons : Article 1^{er}. Les plans et autres pièces indiquant l'étendue et l'emplacement des gares et stations à établir sur le chemin de fer d'intérêt local de Montreuil-Bellay à Angers, dans la traversée de l'arrondissement de Saumur, sur le territoire des communes de Vaudelnay-Rillé, les Verchers, Doué, Saint-Georges-Brigné et Martigné-Briand, resteront déposés pendant huit jours, à la mairie de chaque commune, à partir du 5 juin courant.

Art. 2. Avertissement sera donné collectivement aux parties intéressées de prendre communication des pièces sus-visées.

Cet avertissement sera publié à son de trompe ou de caisse dans les communes et affiché, tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune ; il sera en outre inséré dans les journaux de la localité.

Pendant ce délai, M. le maire de chacune des communes sus-désignées consignera, sur un registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et y annexera celles qui lui seront transmises par écrit.

Ces déclarations seront signées par les parties.

Art. 3. Les Conseils municipaux des autres communes intéressées sont appelés à délibérer sur les emplacements proposés.

Art. 4. A l'expiration du délai prescrit, une commission se réunira à l'hôtel de la Sous-Préfecture de Saumur, le 16 juin courant, à 1 heure précise de l'après midi, pour donner son avis, tant sur les plans présentés que sur les observations qu'ils auront suggérées. Ses opérations devront être terminées dans un délai de huit jours.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Gigot, conseiller général ; De Cambourg, conseiller général ; Guionis, Augustin, fils, conseiller d'arrondissement ; Richardin, maire de Douces ; Guyard, maire du Puy-Notre-Dame ; Jouet, maire de Soulangier ; Billy-Gillet, maire du Vaudelnay ; Cesbron, maire des Verchers ; Guionis-Joubert, maire de Doué ; Gendron, maire de St-Georges-Brigné ; Lebreton, maire de Martigné-Briand.

M. Bance, ingénieur de la Compagnie, assistera, avec voie consultative, à toutes les séances de la commission. Cette commission sera présidée par M. le Sous-Préfet de Saumur.

Angers, le 4^{er} juin 1875.

Le préfet, J. MERLET.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

Les batteries d'artillerie du 20^e et du 33^e régiment, qui tenaient garnison à Niort depuis quelque temps, viennent de quitter cette ville. La batterie du 20^e régiment est partie pour Valenciennes, et la 2^e batterie du 33^e régiment, qui a quitté Niort mardi, est arrivée à Poitiers, où se trouve le régiment.

La garnison de Saint-Maxent vient de

s'augmenter d'une troisième compagnie du train d'artillerie. Cette compagnie est arrivée d'Afrique dimanche matin par les voies rapides.

La Société botanique de France, qui, outre ses séances habituelles à Paris, tient chaque année une session départementale, doit explorer en 1875 le département de Maine-et-Loire.

La séance d'ouverture de cette session aura lieu à Angers, le lundi 21 juin prochain, à une heure précise de relevée, dans la salle de l'école communale de la rue Bodinier, que M. le maire de la ville a eu l'obligeance de mettre à la disposition de la Société.

Toutes les personnes qui, à Angers ou aux environs, s'intéressent aux études botaniques, sont invitées à assister à cette séance, où elles recevront les indications nécessaires, pour prendre part, si elles le désirent, aux travaux ultérieurs et aux excursions de la Société.

MAISON DE DÉTENTION DE THOUARS.

Six déportés de la Commune.

Six condamnés à la déportation pour faits relatifs à la Commune ont été extraits de la prison militaire de la rue du Cherche-Midi, à Paris, et vont être transférés à Thouars, d'où ils seront, plus tard, envoyés à Brest, pour y subir l'examen de la commission médicale. Ces condamnés sont : Alphonse Boniface, Joseph Guillaume, François Bréchole et Jean Clerc, tous les quatre anciens officiers du 184^e bataillon de fédérés, condamnés à la déportation pour assassinat commis le 22 mai 1871, avenue Victoria. Un individu, resté inconnu, avait été arrêté dans les environs de l'École militaire, sous l'accusation d'intelligence avec l'armée de Versailles. Il fut conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et là, bousculé, insulté, frappé avec une violence inouïe. La foule finit par l'adosser au premier arbre de droite de l'avenue Victoria, et, comme il ne se tenait pas debout, on l'y fixa au moyen d'une corde ; puis quelques fédérés firent feu sur lui à bout portant. C'est Boniface qui attachait la victime à l'arbre ; les autres condamnés ont participé ou assisté à l'exécution.

Louis-Alexandre Blanchet, âgé de 39 ans, ancien capitaine rapporteur à la Cour martiale de la Commune, dont Gois était président. C'est lui qui ordonna l'arrestation du concierge du palais de la Légion-d'Honneur, coupable d'avoir voulu s'opposer à l'enlèvement des meubles de ce palais. Blanchet affectait une grande recherche dans sa tenue ; il portait d'élégantes bottes à l'écuycère, une écharpe de soie rouge frangée d'or, un sabre à poignée damasquinée, et, le 18 mai, il recevait du tailleur Dusautoy livraison d'un brillant uniforme de grande tenue qui, par parenthèse, n'a jamais été payé. Blanchet est condamné à la déportation simple.

Albert Pasquet, 53 ans, dont l'existence est tout un roman. C'est un ancien commissaire-voyageur de la maison Bertèche. En 1850, il quitta la draperie pour le théâtre, et dès lors il joua les comiques marqués aux théâtres de la Villette et de Belleville. Révolutionnaire exalté, on trouva en sa possession un album contenant les portraits de tous les régicides, y compris Bérérowski. Pendant le siège de Paris, il coopéra à la création d'un petit journal, l'*Oeil de Marat*, qui s'imprimait à Belleville. Sous la Commune, il était capitaine-payeur du régiment de Bergeret. Le 28 avril, il fut dénoncé au club Saint-Nicolas-des-Champs comme un agent de Versailles. Pasquet était ce qu'on appelle un bon vivant, grand amateur de bonne chère et intrépide orateur des réunions publiques, après dîner. Sa sœur — étrange contraste ! — est entrée au couvent des Ursulines, où elle a pris le nom de sœur Thérèse. Pasquet, lorsqu'il avait bu au-delà du nécessaire, se vantait hautement d'être l'amant de Lodowiska, cette espèce de Théroigne de Méricourt que l'on voyait caracolier à cheval à la tête des *turcos de la Commune*. Il a été condamné à la déportation simple.

Ces six condamnés feront à Thouars un séjour assez long, car on présume qu'il n'y aura pas de transport pour la Nouvelle-Calédonie avant la fin de l'année.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* du 4^{er} juin :

« Jeudi dernier, un très-grave accident a jeté la consternation parmi les nombreux amateurs qui s'étaient rendus à Valennes (Sarthe) pour prendre part ou pour assister au tir à la cible qui a lieu chaque année le jour de la Pentecôte.

Un tireur s'était présenté avec une arme qu'à première vue on eût dû juger détestable ; on eut malheureusement l'imprudence de le laisser prendre part au tir.

L'individu qui avait ce fusil double, épaulé ; le coup éclate et blesse d'abord au poignet le tireur ; la douleur lui fait lâcher son fusil, qui, en tombant en arrière du tireur, fait partir le second coup. La balle traverse la jambe d'un curieux qui se trouvait là ; cette même balle va briser la cuisse d'une autre personne, et les débris du tout blessent une quatrième personne, l'entrepreneur de la cible, en lui faisant une large blessure au ventre. Grâce à son porte-monnaie, qui a amorti le coup, la blessure n'a pas été des plus graves.

Les personnes atteintes sont : MM. Blin, cabaretier, qui a eu tout le côté fracassé par les éclats de l'arme ; Chevreau, garçon de ferme, qui a reçu une balle dans la cuisse ; Gauthier, voyageur d'une maison de commerce de Tours, qui a eu le fémur fracassé. »

Théâtre de Saumur.

M^{me} THÉO.

Demain samedi aura lieu la représentation donnée par les artistes des Bouffes-Parisiens. M^{me} Théo, M. Bonnet, M. Desmonts, M. Edouard Georges, M^{me} Soli et M^{lle} Dorville, qui viennent de faire les délices des habitués de leur théâtre, joueront sur notre scène les opérettes en vogue *Pomme d'api* et *Bagatelle*, précédées des *Deux Aveugles*.

Connaissez-vous l'interprète principale des deux premières pièces ?

Avez-vous, à la Renaissance, Vu jouer Madame Théo ? Dans ce cas, d'un amour immense Vous bridez, j'en suis sûr d'avance, Comme Ruy-Blas ou Roméo.

Tel est le premier couplet d'une romance — à la manière d'Alfred de Musset — qu'un admirateur enthousiaste et inconnu adressa, un soir de l'an dernier, à la charmante actrice, dans un magnifique bouquet de roses et de lilas blancs.

Comme aujourd'hui aux Bouffes-Parisiens, M^{me} Théo était alors la reine du théâtre de la Renaissance, où elle obtenait un succès inouï dans la *Jolie Parfumée*. Le nombre des fanatiques de M^{me} Théo augmentait de jour en jour. C'était au point que le bureau de location de la Renaissance avait dû se décider à mettre en abonnement une certaine quantité de fauteuils d'orchestre, occupés quotidiennement par les mêmes spectateurs ; et que la bouquetière Isabelle ne quittait pour ainsi dire plus le théâtre, attachée qu'elle était — de par la volonté de ses admirateurs — à la toute gracieuse M^{me} Théo.

M^{me} Théo est la fille de M^{me} Piccolo, propriétaire des concerts du pavillon de l'Horloge aux Champs-Élysées ; le nom sous lequel elle joue n'est en réalité qu'un pseudonyme : elle a pris, pour le théâtre, la moitié du prénom de son mari, qui s'appelle Théophile.

M^{me} Théo a débuté au café-concert de l'Eldorado. C'est là que sa réputation a commencé.

A ce propos, il est assez curieux de rechercher, parmi les artistes aujourd'hui connus, ceux qui ont eu des débuts semblables.

En voici quelques-uns, dont les noms nous reviennent à la mémoire :

M^{me} Ugalde a débuté au café du Géant.
M^{lle} Agar, au café du Cheval-Blanc.
Thérèse (Emma Valladon), au café Moka.
Judic (Anna Damiens), à l'Eldorado.

Marie Sass a été découverte au café du Géant par M^{me} Ugalde, qui la conduisit elle-même chez M. Carvalho.

Zulma Bouffar a débuté dans un café-concert de Bruxelles ; puis Offenbach l'entendit à Bms et la fit venir à Paris.

Nichol, le ténor, a commencé au café Moka.
M^{me} Casimir, la duègne de l'Opéra-Comique, s'est fait entendre pour la première fois dans un café-concert de Bruxelles.

M^{me} Hortense Schneider et Marie Cico sortent également des cafés-concerts.

Blondelet, des Variétés, tenait l'emploi de Sauvage au café des Aveugles, où il jouait du tambour.

Et bien d'autres dont la liste serait trop longue. De toutes les illustrations de cafés-concerts, M^{me} Théo, la dernière venue, est, sans contredit,

celle qui est arrivée le plus vite à une popularité réelle. A Paris, elle est citée au nombre des étoiles dramatiques de l'époque actuelle.

La gracieuse artiste jouera demain à Saumur le joli rôle de Bagatelle, puis celui de Catherine dans *Pomme d'api*, une de ses plus ravissantes créations.

Avant la dernière pièce, M^{me} Théo se fera entendre dans deux chansonnettes, la *Peureuse* et la *Fille à Papa*. L'intermède sera complété par le *Cri des Espagnes*, excentricité, paroles et musique d'Hervé, chantée par M. Bonnet, et le *Vieux Professeur*, chansonnette interprétée par M. Desmonts.

Dernières Nouvelles.

Le calme semble rétabli, pour le moment du moins, dans le sein du cabinet ; cependant, un avenir plus ou moins proche promet toujours des complications ministérielles.

M. Buffet a maintenant plusieurs cordes à son arc pour provoquer une crise, qui aura pour conséquence, soit d'augmenter son influence s'il y résiste, soit de rendre sa retraite nécessaire.

Le vice-président du conseil tient non-seulement à la priorité pour la loi électorale, il ne veut pas non plus accepter la décision par laquelle la commission constitutionnelle a décidé que les Chambres pourraient être réunies en congrès par un vote équivalent au tiers de chaque-Chambre.

Le vice-président du conseil posera donc la question de portefeuille sur l'une ou l'autre de ces questions ; cependant, on espère, dans le cabinet, qu'il ne précipitera pas la crise.

Le maréchal de Mac-Mahon, qui, nous l'avons dit, hésite encore à se séparer de M. Buffet, a été fort préoccupé des conséquences que pourrait avoir la retraite du vice-président du conseil.

Pour se rendre bien compte de la situation et de l'état des esprits, il a chargé son secrétaire général, le vicomte Emmanuel d'Harcourt, de sonder les membres les plus influents du centre droit, tels que MM. de Broglie, Batbie, etc.

M. Emmanuel d'Harcourt a reçu partout la même réponse, et les politiques qu'il a consultés lui ont répondu que M. Buffet tomberait sur la question de confiance, comme est déjà tombé M. de Broglie le 16 mai.

Le maréchal a été assez impressionné de ces renseignements, et a cherché à calmer les projets belliqueux de M. Buffet, qui au dernier conseil des ministres déclarait encore, malgré les arguments de M. Dufaure, qu'il combattrait à outrance l'amendement de M. Ricard adopté par la commission constitutionnelle.

C'est sous le coup de ces préoccupations que le maréchal a eu dès *vendredi* une entrevue avec M. le duc d'Audiffret-Pasquier, entrevue que les officieux ont été chargés de démentir.

Le duc d'Audiffret-Pasquier aurait longuement exposé au maréchal ses idées sur l'opportunité de poser une question de confiance. Il aurait déploré l'abus qu'on faisait des questions et des votes de cet ordre pour exercer une certaine pression sur les groupes parlementaires.

Le président de l'Assemblée aurait expliqué au maréchal qu'un acte qui pouvait avoir d'aussi graves conséquences qu'une crise ministérielle ne devait être commis que sur des questions de gestions d'affaires, d'administration, de principes politiques, et non sur des questions qui n'engagent en rien les doctrines du cabinet.

Le duc d'Audiffret-Pasquier a reconnu l'importance des questions soulevées par M. Buffet, mais il aurait laissé entendre au maréchal qu'il n'y avait pas lieu d'avoir de parti pris.

Le maréchal n'aurait pas dissimulé la fatigue que lui causait tant de tiraillements.

Il est donc acquis, dans les sphères gouvernementales, qu'en cas de crise M. Buffet luttera seul, et s'en ira seul s'il succombe.

Cela pourra sembler surprenant, mais on a songé à M. de Meaux pour remplacer M. Buffet en cas de retraite.

M. de Meaux aurait déclaré, dit-on, qu'il ne comprenait pas que M. Buffet posât la question de portefeuille s'il n'était pas certain d'obtenir le succès.

Pour les articles non signés : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUILLET 1875. Table with columns for 'Valeurs au comptant', 'Dernier cours', 'Hausse', and 'Baisse'. Lists various financial instruments like '3% jouissance décembre', 'Obligations du Trésor', 'Ville de Paris', and 'Canal de Suez'.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875). DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS... DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS...

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR. Service d'été, 31 mai 1875. Table with columns for 'PRIX DES PLACES', 'NOMS DES STATIONS', and 'MATIN/SOIR'. Shows routes between Poitiers and Saumur with station names like 'Neuville', 'Mirebeau', 'Moncontour'.

CHEMINS DE FER DE LA VENDEE. Table with columns for 'PRIX DES PLACES', 'NOMS DES STATIONS', and 'MATIN/SOIR'. Shows routes between Nantes and Poitiers with station names like 'Tours', 'Azay-le-Rideau', 'Chinon'.

Etude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau. A VENDRE 1° Grande et belle maison de campagne, sur les bords de la Loire... 2° Deux prés, de revenu, sur les bords de l'Authion...

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur. A VENDRE A L'AMIABLE, LA FERME DES PATURES Commune de Saint-Martin-de-la-Place, D'une contenance de 3 hectares 38 ares.

A VENDRE A L'AMIABLE, 1° Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy... 2° Une belle vigne, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant 1 hectare.

A VENDRE D'OCCASION, Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUGELLE, ménéisier, rue Cendrière. (302)

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur. A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M. MÉHOUS, Le dimanche 6 juin 1875, à midi, LES IMMEUBLES Ci-après désignés, Dépendant de la succession de François Rébelleau-Bouteau.

Commune de Varvains. 1° Un morceau de vigne, en Bonneveau, de 5 ares 98 centiares. 2° Un morceau de terre, au même lieu, de 3 ares 64 centiares. 3° Un morceau de terre, aux Zilottes, de 1 are 87 centiares. 4° Un autre morceau de terre, au même lieu, de 12 ares 48 centiares. Commune de Dampierre. 5° Une maison, composée de deux chambres basses avec grenier adessus, portion de cour et petit jardin; le tout situé au hameau de Chaintres. 6° Un morceau de terre, à la Bosse, de 9 ares 14 centiares. 7° Un morceau de terre et vigne, au même lieu, de 5 ares 23 centiares. 8° Un morceau de terre, à la Voie-Blanche, de 11 ares 40 centiares. 9° Un morceau de terre et bois, à Mizande ou Clos-Marteau, de 9 ares 90 centiares. 10° Un morceau de terre et vigne, au Clos-Foraine, de 5 ares 86 centiares.

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567) ON DEMANDE un tourneur en fer. S'adresser au bureau du journal. CHOCOLAT DE SANTÉ. M. GUILLON, négociant à Trouville-sur-Mer, achète le cacao par des échanges, ce qui lui permet de livrer (franco), par 5 kilogrammes: Chocolat de ménage, le kil., 3 f. 20. Id. fin, id., 3 f. 60. Id. fin, vanille, id., 4 f. 50. On offre des dépôts en appartements. Affranchir et 1 fr. pour 1/4 kil., échantillon. (511) WEBER Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre. S'adresser rue Dacier, n° 11.

Etude de M. FONTENEAU, notaire à Angers.

A VENDRE A des conditions très-avantageuses, QUATRE FERMES NOMMÉES Les Mortiers, les Ormeaux, le Giraud et la Frappillière, Contenant ensemble 254 hectares 44 ares, Situées commune de Genneteil, à 10 kilomètres de Baugé et 8 du Lude. Ces fermes, traversées par une route, comprennent des bâtiments en bon état, prairies, taillis et terres en voie d'amélioration, par les bons soins des fermiers. Très-belle chasse. S'adresser à M. FONTENEAU, notaire à Angers; à M. LANGLOIS, notaire à Genneteil, et à M. PASSET, propriétaire, rue d'Alsace, à Angers. (275)

A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON Rue de l'Echelle. S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

ON DEMANDE un tourneur en fer. S'adresser au bureau du journal. CHOCOLAT DE SANTÉ. M. GUILLON, négociant à Trouville-sur-Mer, achète le cacao par des échanges, ce qui lui permet de livrer (franco), par 5 kilogrammes: Chocolat de ménage, le kil., 3 f. 20. Id. fin, id., 3 f. 60. Id. fin, vanille, id., 4 f. 50. On offre des dépôts en appartements. Affranchir et 1 fr. pour 1/4 kil., échantillon. (511)

WEBER Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dresser et les tondre. S'adresser rue Dacier, n° 11.

LA NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE. Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre. ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE Fonds de garantie: 121 millions. CONSEIL D'ADMINISTRATION: M. Davillier (Henry), régent de la Banque de France, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris, Président du Conseil; Lutcher (André), de la Maison Hentsch-Lutcher et C^o Banquier; Clausse (Gustave), Propriétaire de la Banque de France; Demachy, Banquier, Régent de la Banque de France; Vitry, ancien Ministre président du Conseil d'Etat; Pillot-Wil (le comte), Régent de la Banque de France; Denormandie, Membre de l'Assemblée nationale, ancien Président de la Chambre des Avoués. MM. GENSEURS: Archéacon (Edm.-Alexandre), ancien Agent de changes; Le Lasseur, de la Maison Périer frères et C^o, Banquier; Bourcuret (Ante), Propriétaire. PRÉSIDENT HONORAIRE: M. Bourcuret (F.), ancien Banquier, Propriétaire. DIRECTEUR: M. Onfroy (J.-S.-L.), ancien Négociant, ancien Membre du Conseil municipal de la ville de Paris. Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIERE. Participation dans les bénéfices de la C^o. Augmentation du Revenu PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE. Capitiaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie: 28,107,916. Arrérages payés aux Rentiers: 129,628,201. Bénéfices répartis aux Assurés en cas de décès pour la vie entière: 11,358,052. S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Pérignat; à Cholet, à M. Manceau; à Beaufort, à M. Clémot; à Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Saucier. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.